



BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 8 juillet 2026, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 1^{er} juillet 2026, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Corine WOLFF, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix
 Nombre de membres présents : 23 représentants 28 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 28 représentants 38 voix

Délibération n° BS-2026/15

Objet : Actions de sensibilisation sur les insectes pollinisateurs

LISTE DES PRESENTS :	
1^{er} COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BLOTTIAUX Cédric
	BOURSIER Céline
	BREYTON Stéphanie
2^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CHAVAND Christelle
GERIN Anne	CLOUZEAU Dominique
	GUSMEROLI Stéphane
3^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MONTAGNAT-TATAVIN Ylan
GUIGUE Gilbert	PISOT Anne
WOLFF Corine	TISSOT Wilfried
4^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
SAUVAGE Axel - Voiron	DESSEZ Dominique
	DOGLIONI Alexandre
	FOURNIER Aurélie
	GROLIER Serge
	LANNOY Françoise
	LAVAL Sylvain
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	BONNET Clément
	JALLOT Nicolas
	RABBE Louis-Marie
LISTE DES POUVOIRS ET DES EXCUSES :	
1^{er} COLLEGE 1 représentant = 6 voix	
VIAL Cédric donne pouvoir à WOLFF Corine	
2^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
DOLGOPYATOFF BURLET Céline donne pouvoir à GERIN Anne	
3^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
4^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
MANDROU Isabelle donne pouvoir à FOURNIER Aurélie	
5^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
EYMERY Clémentine à CHAVAND Christelle	
6^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
FAYARD Marion à FOURNIER Aurélie	

Votants (en voix) : 38
 Exprimés (en voix): 38
 Pour : 38
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Actions de sensibilisation sur les insectes pollinisateurs

CONTEXTE

Malgré sa relative petite taille, le Parc de Chartreuse constitue un réservoir de biodiversité majeur. On y trouve de multiples insectes pollinisateurs : abeilles, papillons de jour et de nuit, mouches, coléoptères... qui participent notamment à la pollinisation de 84 % des espèces cultivées.

Néanmoins, le rôle et l'intérêt des insectes pollinisateurs sont encore très méconnus. C'est notamment le cas des abeilles dont il existe près de 1000 espèces en France (dont une seule produit du miel et a été domestiquée pour cette faculté : l'Abeille domestique).

DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

Cette action consiste à mener des actions de sensibilisation, de formation et de valorisation pour des publics variés et sous de multiples formes.

- Il est ainsi prévu de déployer des **conférences** afin de faire découvrir au grand public le monde des insectes pollinisateurs, leurs rôles, leur diversité et les façons de les préserver.
- Des **formations** seront également proposées à destination des agents communaux. L'objectif est de faire connaître le rôle et la diversité des insectes pollinisateurs afin de les prendre en compte dans la gestion des espaces verts et des bords des voies communales.
- Des **flyers** seront également réalisés afin de sensibiliser les habitants du Parc aux bonnes pratiques pour la préservation des insectes pollinisateurs de leur jardin.
- Un **poster** sur la thématique des abeilles sauvages sera également conçu et imprimé. L'objectif est de faire connaître au grand public ces insectes incontournables pour la pollinisation, leurs rôles, leur diversité.

BUDGET PRÉVISIONNEL

Plan de financement en maîtrise d'ouvrage du PNRC			
Dépenses		Recettes	
Intervenants spécialistes pour des conférences et pour les formations à destination des communes	3 124 €	CD 38	2 000 €
Conception et impression d'un poster sur les abeilles sauvages	6 390 €	CD 73	2 000 €
Impression de flyers de sensibilisation du grand public à la prise en compte des insectes pollinisateurs dans leur jardin	486 €	DREAL	6 000 €
Total	10 000 €	Total	10 000 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement.**
- **D'autoriser la Présidente à toutes démarches et signatures pour la mise en œuvre de la présente action.**

Ainsi fait et délibéré le 8 juillet 2026,
Pour copie conforme, La Présidente

Publiée le 09/07/2026

